

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 16 février 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-six et le seize février à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 22.

Date de la convocation : 10/02/2026

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine
(Procuration de MME MALAQUIN Hélène), M. BOUCHON Christophe, MME
TAMBORINI Christine, M. De LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey,
M. HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel, M. KROL Alfred, MME BONNET
Céline, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique, M. COSQUER
Cyril, M. GAYRARD Alain, M. GOZÉ Émile, M. GOUTY Michel, M. JOUANY
Claude, MME LAGHZAoui Nawal, M. PAULIN Samuel, M. TROUCHES
Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 10/02/2026

Absents excusés : MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline, MME MALAQUIN
Hélène (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine).

Absents : M. ANTOINE Gérard, M. BAYLE Nicolas, MME DUBOIS Océane, M.
ROYER Jacques.

Secrétaire : MME LAGHZAoui Nawal.

N° DEL2026-03 : Validation annuelle du montant des concours à titre gratuit au profit des associations « Les Lucioles » et « Familles Rurales de Puygouzon ».

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune est signataire
d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) du Tarn.
Il explique que, dans ce cadre-là, dès lors que la Commune met à la disposition d'associations
du personnel ou des locaux, le Conseil Municipal doit valider annuellement le montant de ces
concours gratuits, qu'il énumère ci-après :

Concours à titre gratuit réels 2025 :

CRÈCHE « LES LUCIOLES »

- Mise à disposition des locaux : 12 552.00 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 17 765.00 €
- Entretien et réparations : 7 814.27 €

FAMILLES RURALES DE PUYGOUZON

○ ACTIVITÉ CENTRE AÉRÉ « LE DIABOLO »

- Mise à disposition de locaux : 11 558.49 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 3 683.27 €
- Entretien et réparations : 2 489.92 €

○ ACTIVITÉ A.L.A.E.

- Mise à disposition de locaux : 8 661.51 €

- Charges afférentes aux bâtiments : 2 760.10 €
- Entretien et réparations : 1 865.86 €
- Mise à disposition personnel 17 625 84 €

○ **ACTIVITÉ A.D.J. : ACTION DES JEUNES**

- Mise à disposition de locaux : 2 000.00 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 450.63 €
- Entretien et réparations : 304.63 €

Concours à titre gratuit prévisionnels 2026 :

CRÈCHE « LES LUCIOLES »

- Mise à disposition des locaux : 12 552 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 20 000 €
- Entretien et réparations : 8 000 €

FAMILLES RURALES DE PUYGOUZON

○ **ACTIVITÉ CENTRE AÉRÉ « LE DIABOLO »**

- Mise à disposition de locaux : 11 600 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 5 000 €
- Entretien et réparations : 3 000 €

○ **ACTIVITÉ A.L.A.E.**

- Mise à disposition de locaux : 8 700 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 3 000 €
- Entretien et réparations : 2 000 €
- Mise à disposition personnel 18 000 €

○ **ACTIVITÉ A.D.J. : ACTION DES JEUNES**

- Mise à disposition de locaux : 2 000 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 500 €
- Entretien et réparations : 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le montant des concours à titre gratuit réels 2025 ;
- **VALIDE** le montant des concours à titre gratuit prévisionnels 2026.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

La secrétaire de séance

Nawal LAGHZAOU



Le Maire

Thierry DUFOUR

